

à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

2023

Rapport d'activités

Le CNPF Bretagne - Pays de la Loire a pu mener de nombreuses actions grâce, notamment, au soutien financier des Régions Bretagne et Pays de la Loire, des Départements des Côtes-d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, de l'État et de l'Europe.

L'année 2023 restera indéniablement marquée par deux mots : confiance et reconnaissance



D'abord, la confiance des propriétaires forestiers dans la gouvernance de leur Etablissement public dédié et administré par leurs pairs. Le taux de participation à nos élections professionnelles en 2023 est l'un des plus élevés pour ce type de scrutin. Et c'est un honneur et une responsabilité que d'avoir à nouveau, à présider le CRPF Bretagne - Pays de la Loire dans un contexte où la société civile porte son attention sur ce qui se passe en forêt privée.

Cette confiance des forestiers se manifeste aussi par leur engouement pour des formules de regroupement afin de mener, avec l'aide du CRPF, des actions communes d'exploitation ou de reboisement suite aux grands incendies de 2022 : création d'associations syndicales libres, évacuation des bois incendiés, renouvellement adapté des peuplements,...

Ensuite, la confiance va de pair avec la reconnaissance de nos actions par les Collectivités territoriales. Ainsi, la Région Bretagne a confié au CRPF l'instruction technique du programme " Breizh Forêt Bois " de soutien à la forêt. La Région Pays de la Loire, quant à elle, s'engage et renforce son action au travers d'un Plan régional en faveur de la forêt et du bois, voté en fin d'année 2023 et où la forêt privée a toute sa place. Le CRPF est de plus en plus sollicité pour s'impliquer dans des démarches territoriales de développement forestier, à l'échelle des Pays ou des Communautés de Communes.

Enfin, une autre marque de confiance et non des moindres : la loi "Incendie" du 10 juillet 2023 a renforcé les missions du CNPF (et les effectifs qui vont avec) en matière de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). Considérant qu'une forêt bien gérée est une forêt mieux protégée, cette loi abaisse le seuil d'exigibilité des Plans Simples de Gestion, qui passe de 25 à 20 ha.

A nous, élus et agents du CNPF, reconnus pour leur contribution à la hauteur des nouveaux enjeux forestiers, de nous montrer dignes de cette confiance et de relever, dans un contexte de changement climatique, les défis qui nous attendent. Vous pouvez compter sur nous et notre engagement.

Guy de COURVILLE
Président du CNPF Bretagne - Pays de la Loire

Sommaire

- Objectif 1 - Renforcer la mission de Service Public du CNPF, responsable de l'élaboration du cadre et de l'agrément des documents garantissant la gestion durable des forêts privées **3**
- Objectif 2 - Confirmer le CNPF comme référent technique de la sylviculture durable et multifonctionnelle, ainsi que de l'adaptation des forêts au changement climatique et de leur contribution à son atténuation **5**
- Objectif 3 - Agir pour le développement économique des territoires et la filière forêt-bois **8**
- Objectif 4 - Améliorer la performance de l'établissement : la vie au CRPF Bretagne - Pays de la Loire **10**
- Objectif 5 - Développer la communication de l'établissement **12**

RENFORCER LA MISSION DE SERVICE PUBLIC DU CNPF, RESPONSABLE DE L'ÉLABORATION DU CADRE ET DE L'AGRÈMENT DES DOCUMENTS GARANTISSANT LA GESTION DURABLE DES FORÊTS PRIVÉES

DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

Abaissement du seuil du Plan Simple de Gestion obligatoire à 20 ha

Depuis la promulgation de la Loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, le seuil d'exigibilité d'un Plan Simple de Gestion est fixé à 20 ha contre 25 ha précédemment.

Quelques statistiques pour 2023

Les principaux documents de gestion durable sont :

- le **Plan Simple de Gestion (PSG)**, obligatoire pour les forêts privées de plus de 20 ha, volontaire pour les forêts dont la surface est comprise entre 10 et 20 ha ;
- le **Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS+)** qui concerne tous les autres cas.

Au cours de l'année 2023, le CRPF a :

- **agréé 166 PSG** couvrant une surface de **18 680 ha**, dont 8 616 ha au titre de l'article L122-7 du Code forestier qui intègre les réglementations visant les monuments historiques, les sites patrimoniaux, les sites classés et Natura 2000 ;
- **enregistré 238 adhésions au CBPS+** pour une surface de **1 705 ha**.



Visite d'instruction d'un document de gestion durable en présence d'un propriétaire

Évolution du nombre et de la surface de forêts privées dotées d'un document de gestion durable

Type de document de gestion durable	2022 (au 31/12/2022)		2023 (au 31/12/2023)		Évolution	
	Nombre	Surface (ha)	Nombre	Surface (ha)	Nombre	Surface (ha)
Plan Simple de Gestion obligatoire	2 025	216 748	2 060	218 648	+1.7%	+0.9%
Plan Simple de Gestion volontaire	922	15 475	980	16 271	+6.3%	+5.1%
Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles	2 631	17 867	2 032	14 337	-22.8%*	-19.8%*
Total	5 578	250 090	5 072	249 256	-9.1%	-0.3%

* Depuis le 24 août 2021, le propriétaire doit joindre avec le formulaire d'adhésion au CBPS, un programme de coupes et travaux. Pour les CBPS déposés avant cette date et qui n'avaient pas de programme de coupes et travaux, la loi avait fixé un délai de 2 ans pour les mettre en conformité. Ce délai s'est terminé le 24 août 2023. Par conséquent, les 555 CBPS (pour une surface de 3 392 ha) concernés ne bénéficient plus de la présomption de gestion durable. Ils ne sont donc plus comptabilisés dans ce tableau.

44 propriétaires forestiers, représentant une surface de 4 088 ha, ont bénéficié d'une visite et d'un bilan à mi-parcours de l'exécution de leur plan simple de gestion. Réalisée par un technicien du CRPF, cette rencontre a pour objectif d'encourager la dynamisation de la gestion forestière ainsi que son adaptation au changement climatique.

RÉVISION DES SCHÉMAS RÉGIONAUX DE GESTION SYLVICOLES (SRGS)

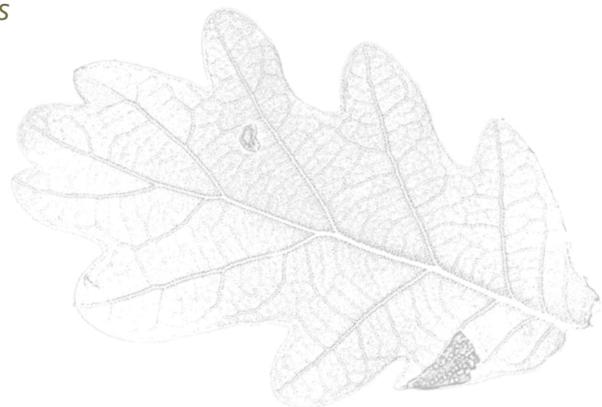
En mars 2023, le CNPF a transmis aux Ministères en charge de la forêt et de l'environnement les projets finalisés de Schémas régionaux de gestion sylvicole de Bretagne et de Pays de la Loire ainsi que leurs annexes vertes Natura 2000.

La loi " incendie " du 10 juillet 2023 a nécessité de réaliser quelques ajustements de dernière minute dans les documents, avant que le ministre chargé des forêts ne sollicite l'avis du Conseil d'Administration du CNPF et des Commissions régionales de la forêt et du bois concernées.

Les nouveaux SRGS de Bretagne et des Pays de la Loire ont finalement été approuvés par arrêtés ministériels le 4 décembre 2023. Ils s'appliqueront aux documents de gestion durable déposés à partir du 15 avril 2024. Jusqu'à cette date, les SRGS de 2005 restent en vigueur.

L'approbation des annexes vertes Natura 2000 aux SRGS, qui nécessite des discussions interministérielles, interviendra dans un second temps.

Ces nouveaux SRGS sont consultables sur le site internet du CRPF à l'adresse suivante : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/gestion-durable-des-forets/la-reglementation/le-schema-regional-de-gestion-sylvicoles-srgs>



ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER

Formations à la démarche Brossier - Pallu

Cette année a encore été très riche en rencontres et échanges lors des formations dispensées en régions Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Grand Est et Occitanie. Une conférence a même été dispensée à nos voisins du Royal Saint-Hubert Club de Belgique. Plus de 600 personnes ont ainsi été sensibilisées à la restauration de l'équilibre forêt-gibier et à sa gestion sur le long terme. Un webinar co-organisé avec le comité des forêts, l'ONF, la Fondation François Sommer et le domaine du Bois Landry a également permis d'initier plus de 3 500 personnes à la démarche. Enfin, les deux premiers sites pilotes à vocation pédagogique et expérimentale ont été inaugurés dont celui de la forêt de Duault dans les Côtes d'Armor.

Pour en savoir plus : www.equilibre-foret-gibier.fr

Contribution au projet Sylvafaune en Pays de Loire (Bercé)

Sept ans après le démarrage du projet, les partenaires de Sylvafaune (CRPF, FDC, ONF, DDT) se sont réunis pour analyser l'évolution des différents indicateurs de changement écologique mesurés tous les ans et conjointement sur l'unité de gestion de Bercé (72). Ce suivi régulier a permis de mieux comprendre les dynamiques des populations de chevreuil et de cerf sur le territoire, ainsi que leur impact sur le milieu, afin de proposer des mesures adaptées et partagées pour améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique.

Plateforme de télésignalement des dégâts

Avec l'aide de l'interprofession France Bois Forêt, 6 partenaires forestiers ont conçu une plateforme de mise en visibilité des peuplements sensibles à la dent du gibier (plantation, régénération naturelle diffuse ou en plein) et de signalement de leurs dégâts : <https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/index.php/carto>

Les propriétaires et gestionnaires forestiers sont fortement invités à s'emparer du sujet et à utiliser la plateforme afin qu'un dialogue puisse s'instaurer avec les chasseurs et leurs représentants pour trouver ensemble des solutions.



Relevé d'indice de consommation dans le cadre du projet Sylvafaune

OBJECTIF 2

CONFIRMER LE CNPF COMME RÉFÉRENT TECHNIQUE DE LA SYLVICULTURE DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE, AINSI QUE DE L'ADAPTATION DES FORÊTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LEUR CONTRIBUTION A SON ATTENUATION

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Études / Expérimentation

Réseau de placettes d'essai et de démonstration



Le réseau de placettes du CRPF comporte près de 230 références mesurées. Fin 2023, 138 dispositifs sont suivis dans le cadre du Référentiel Forestier Régional (RFR) breton, réseau de parcelles d'essais piloté par le CRPF et réunissant différents acteurs de la filière forestière. Une soixantaine d'essais ont fait l'objet de mesures en 2023. En Pays de la Loire, on dénombre environ 85 placettes actives. Les résultats et enseignements de ces mesures sont régulièrement valorisés par la production de synthèses et de fiches techniques.

Pour en savoir plus : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/presentation-des-reseaux-d-experimentation-forestiere-regionaux>

Essai sur les conditions de reprise des plançons de Peuplier

Un essai de comparaison sur les méthodes de conservation des plançons de Peuplier a été mis en place en Pays de la Loire en lien avec le Conseil national du Peuplier (CNP). Les plançons sont conservés en chambre froide ou très froide et installés à des dates différentes pour identifier les meilleures conditions de plantation. Cet essai fait partie d'un réseau national regroupant 3 expérimentations dont les résultats seront publiés en 2024.

Bilan des introductions et perspectives d'utilisation du Thuya géant (*Thuja plicata*) en Bretagne

Cette synthèse fournit des informations générales sur les caractéristiques et exigences écologiques du Thuya géant. Des retours sur la croissance et l'adaptation de cette essence en Bretagne sont exposés, à partir des données de placettes de suivi temporaires ou permanentes installées dans la région.

Pour en savoir plus : https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/sites/bretagne-paysdelaloire/files/2024-03/Synthese-thuya-geant_2024.pdf

Diffusion de l'innovation technique

Rédaction d'une fiche technique sur les « chênes blancs » en Bretagne

Cette publication de 4 pages présente les caractéristiques et exigences écologiques des



Peuplement de Thuya géant suivi dans le cadre du RFR (29)

différentes espèces de chênes blancs (Chênes sessile, pédonculé et pubescent) et leur adaptation vis-à-vis du changement climatique en Bretagne.

Pour en savoir plus : https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/sites/bretagne-paysdelaloire/files/2024-03/FICHE_chenes_blancs.web_.pdf

Rédaction de fiches techniques sur la forêt ligérienne face au changement climatique

Ces fiches synthétisent les éléments de connaissance actuels sur l'impact du changement climatique sur les principales essences ligériennes. Les propriétaires forestiers pourront par la même occasion découvrir les outils disponibles pour mieux prendre en compte ces changements dans la gestion de leur forêt.

Pour en savoir plus : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/nos-actions/reseaux-d-experimentation-et-etudes/evolution-du-climat-et-impacts-sur-les-forets>

Environnement

Projet MelliFor

Ce projet a pour vocation de faciliter le transfert d'informations entre sylviculteurs et apiculteurs. En 2023, l'outil de mise en relation entre des propriétaires forestiers et des apiculteurs a été amélioré, avec intégration d'une interface cartographique. 23 propriétaires forestiers et 44 apiculteurs se sont déjà inscrits dans la base de données. Le CRPF a également organisé des animations ludiques pour faire découvrir au grand public le potentiel mellifère des forêts.

Pour en savoir plus : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/nos-actions/environnement-biodiversite-et-paysages/projet-mellifor>

INFORMATION - VULGARISATION - FORMATION AU BÉNÉFICE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS ET DES PARTENAIRES

Appui technique individuel

Les techniciens CRPF réalisent ponctuellement des visites-conseil (à l'exclusion de tout acte relevant du secteur marchand) chez les propriétaires forestiers possédant ou s'engageant à établir un document de gestion durable.

Diagnostics en Pays de Loire

Depuis 3 ans, le CRPF, grâce à l'appui financier de la Région Pays de la Loire, accompagne les propriétaires et gestionnaires dans leurs projets de renouvellement ou de boisement. Ces diagnostics à l'échelle de la parcelle s'appuient sur l'application BioClimSol, sur les données de ClimEssences et sur les compétences des techniciens CRPF. A cela s'ajoutent un point réglementaire en fonction des zonages environnementaux existants et une information sur l'éligibilité du projet aux différentes aides financières mobilisables. En 2023, 320 ha ont été diagnostiqués chez 47 propriétaires.

Traduction économique pour la Bretagne

Grâce au soutien financier de la Région Bretagne et des Départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine, les conseils personnalisés auprès des sylviculteurs bretons ont porté sur :

- 2 060 ha de forêts à entretenir et améliorer, contribuant à mobiliser potentiellement plus de 63 000 m³ de bois d'éclaircie ;
- 964 ha de terrains à boiser ou reboiser ;
- 345 ha de coupe de récolte générant près de 73 500 m³ de bois.

Ce sont autant de travaux et de coupes orientés vers les professionnels de la filière.



Réunions de vulgarisation

Chaque année, le CRPF élabore un programme annuel d'une vingtaine de réunions forestières, gratuites, qui visent à informer un large public de sylviculteurs sur la gestion durable des forêts. Elles permettent aux propriétaires forestiers de

se rencontrer, d'échanger leurs idées et de mieux connaître les acteurs de la filière forêt-bois.

En 2023, le CRPF Bretagne – Pays de la Loire a organisé et animé 23 réunions de vulgarisation, auxquelles ont participé près de 700 propriétaires.



Réunion de vulgarisation à destination des propriétaires forestiers

Formation des propriétaires forestiers (FOGEFOR)

En 2023, 7 cycles FOGFOR ont été organisés à l'échelle des deux régions : deux cycles de base à la gestion forestière, un mini-cycle de découverte et quatre cycles thématiques (rédiger son Plan Simple de Gestion, biodiversité, fiscalité).

Au total, le CRPF a organisé 34 journées de formation pour 164 stagiaires inscrits.

Relations avec les partenaires techniques de la filière

Réunions des gestionnaires

En 2023, la journée de formation à destination des gestionnaires forestiers s'est tenue en octobre à Vallons-de-l'Erdre (44). La thématique développée, " Les enjeux du renouvellement forestier vis-à-vis de l'équilibre forêt-gibier et du changement climatique", a permis de mobiliser 21 professionnels, avec une présentation en salle le matin de l'équilibre forêt-gibier en région, de la démarche Brossier-Pallu et du bilan de la santé des forêts 2022. L'après-midi a été l'occasion de voir sur le terrain la mise en pratique des préconisations de gestion pour assurer l'équilibre forêt-gibier et de s'exercer à la quantification du dépérissement de peuplements de Châtaigniers.

Relations avec les groupes de progrès

Les CETEF sont des associations départementales de propriétaires forestiers dédiées à l'expérimentation et au développement sylvicole. Les différents CETEF disposent d'une convention de partenariat technique avec le CRPF et ont adhéré à la charte nationale des groupes de progrès sylvicoles.

En 2023, le CRPF a animé 15 réunions en lien avec les groupes de progrès pour 351 participants. Il a également accompagné le CETEF 44 pour l'organisation d'un voyage d'étude de 2 jours dans l'Est de la France pour approfondir la thématique de l'enrichissement.

CONTRIBUTION AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Santé des forêts

La surveillance de la santé des forêts en France métropolitaine est assurée par un réseau de professionnels de la forêt issus de différents organismes (ONF, CNPF, DDT...).

8 Correspondants - Observateurs du CRPF Bretagne - Pays de la Loire font partie de ce réseau et participent au bilan annuel des faits marquants observés dans chaque région.

Pour en savoir plus : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/le-cnpf-et-la-foret-privee/la-foret-regionale/sante-des-forets>



Chênes défoliés à plus de 50% au printemps 2023 dans le Morbihan

Animation du site Natura 2000 " Forêt de Paimpont "

Le CRPF a poursuivi son rôle d'animateur du site Natura 2000 de la forêt de Paimpont. Après l'important incendie de 2022 (280 ha brûlés dans le site), la récolte des bois a été réalisée et des suivis de la recolonisation de la végétation ont été installés avec le Conservatoire Botanique National de Brest.



Visite sur le site de la tourbière de Vaubossard après les travaux de restauration menés en 2022

Participation aux travaux d'élaboration du PIPFCI Bretagne et du SIPIF Pays de la Loire

Les équipes ont contribué aux travaux d'élaboration des 2 projets de plans régionaux pour la protection des forêts contre l'incendie : l'un en Pays de Loire, l'autre en Bretagne.

Le CRPF a apporté son expertise pour identifier les massifs à risques et déterminer des programmes d'actions à mettre en œuvre sur ces derniers. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de la loi " Incendie " de juillet 2023 et se poursuivront en 2024.



ACTIONS POST-INCENDIES 2022

En Pays de la Loire

Massif de Baugé en Anjou (49)

En août 2022, l'incendie parcourait près de 1 300 ha de forêts. En 2023, le chantier groupé d'évacuation des bois brûlés initié par le CRPF et Fransylva s'est achevé. 14 000 stères de bois ont ainsi pu être valorisés sur les propriétés de petites surfaces. Une Association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) a été créée afin de faciliter la reconstitution du massif. Fin 2023, elle rassemble 37 adhérents pour 625 ha de forêts. Un PSG concerté est en cours de rédaction pour l'ASL. Le CRPF a réalisé de nombreux diagnostics afin d'évaluer les techniques de renouvellement à mettre en place.

Mulsanne, Téloché, Ruaudin (72)

265 ha de forêt privée sont partis en fumée en juillet 2022. Le CRPF et Fransylva ont initié un chantier groupé d'exploitation permettant de mobiliser 10 000 stères de bois chez les propriétaires de petites parcelles. Une ASLGF a été constituée : elle regroupe 60 propriétaires pour 165 ha et un PSG concerté est en cours de rédaction. Suite aux diagnostics du CRPF, l'ASLGF a lancé un appel d'offres pour le renouvellement d'environ 70 ha et la création d'une zone d'appui à la lutte en cas de nouvel incendie. Les plantations interviendront à l'hiver 2024-2025.

En Bretagne

Forêt de Paimpont

Les feux de l'été 2022 ont ravagé près de 500 ha de bois et landes en partie Ouest de la forêt. Sous l'impulsion d'acteurs locaux et du CRPF, une réunion d'information rassemblant 80 propriétaires forestiers s'est tenue en mars 2023. L'objectif était de leur présenter les démarches administratives à effectuer avant les coupes et les aides disponibles à la reconstitution.

Le CRPF a réalisé des diagnostics sur les parcelles sinistrées pour déterminer les itinéraires de reconstitution.



Piles de bois brûlés sur le secteur de Mulsanne (72)

Monts d'Arrée

Le CRPF a participé à l'élaboration d'un plan d'actions articulé autour de trois axes majeurs : restaurer ce site emblématique, prévenir les prochains risques d'incendies et valoriser le patrimoine naturel. Les arbres incendiés ont été coupés, en particulier lorsqu'ils se situaient à proximité des axes de circulation et des pistes utiles.

Chantier test sur les Obligations légales de débroussaillage (OLD)

En partenariat avec le Conseil Départemental du Morbihan, le CRPF a lancé une expérimentation sur les OLD sur un secteur de la commune de Sainte-Hélène dans le but d'appréhender les coûts des travaux de débroussaillage. Le chantier a été encadré par l'ONF.

Le coût total de l'opération s'élève à 7 000 euros pour 500 mètres pour un premier passage en débroussaillage. Un suivi du développement de la végétation est prévu en 2024.



Passage d'un broyeur Bobcat dans le cadre du chantier test sur la mise en oeuvre des OLD

Mission d'intérêt général « Défense des Forêts Contre l'Incendie » (MIG DFCI) de l'ONF

Dans le cadre de la mission d'intérêt général " DFCI " qui lui a été confiée sur les départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, l'ONF a réalisé des patrouilles de surveillance, de contrôle et de première intervention, ciblées sur les massifs forestiers identifiés à risques. Le CRPF a été associé à toutes les étapes de déploiement de ce nouveau dispositif et a adressé un courrier d'information aux propriétaires situés dans les secteurs concernés et disposant de documents de gestion durable.

ANIMATION TERRITORIALE

Stratégies Locales de Développement Forestier

La Région Pays de la Loire soutient activement la mise en place de Chartes forestières de territoires (CFT) et accompagne le CRPF pour mobiliser les territoires. En 2023, les diagnostics étaient en cours d'élaboration sur les territoires d'Erdre et Gesvres (44), Pays Vallée du Loir (72), Baugeois Vallée (49) et Sud Est du Pays Manceau (72), tandis que le Pays de Pouzauges (85), l'Orée de Bercé Belinois (72), Sud Retz Atlantique (44), Saumur Val de Loire (49) et CAP Atlantique (44) étaient en phase d'animation.

Démarches « Forêt Bois et Territoires » : participation aux COPIL et contribution aux actions « amont »

PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne (56)

En lien avec Fibois Bretagne et le PETR, le CRPF a participé à l'élaboration du diagnostic forestier, à l'établissement d'un programme d'actions et l'organisation de réunions de présentation en forêt avec les Elus, les propriétaires et les professionnels de la filière.

Pays de Brest (29)

Plusieurs actions ont débuté dans ce territoire dynamique. A l'occasion de la journée internationale des forêts, les élus du Pays de Brest et les acteurs de la filière se sont réunis en forêt pour une première rencontre sur la gestion durable. Un cycle court d'initiation aux bases de la gestion forestière a permis de former une vingtaine de participants.

Rencontre des territoires engagés

Une rencontre interrégionale a été co-organisée par le CRPF, l'ONF et les Fibois Bretagne et Pays de la Loire afin de mettre en avant les démarches territoriales. Cet événement a été l'occasion de présenter certaines actions de regroupement de propriétaires et de visiter la pépinière expérimentale d'Etat de Guéméné-Penfao (44).

Opérations groupées d'éclaircie dans la Sarthe et le Morbihan

Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois (72)

Le chantier groupé débuté dans le cadre de la CFT a été finalisé, mobilisant 7 600 stères de bois sur une soixantaine d'hectares appartenant à 45 propriétaires.

Oizé (72)

Sur cette commune, un chantier groupé a été initié en 2023 et sera exploité en 2024. Il rassemble 18 propriétaires pour 47 ha.

Association Syndicale Libre de St Martin sur Oust (56) :

Le CRPF a poursuivi l'accompagnement de l'ASL en lançant une opération d'exploitation groupée pour des parcelles résineuses. Plus d'une vingtaine de propriétaires se sont engagés pour une surface de plus de 30 ha. L'exploitation est prévue au cours du premier trimestre 2024.

TEMPÊTES CIARÁN ET DOMINGOS

Début novembre, la tempête Ciarán a traversé l'ouest de la Bretagne avec des vents violents dépassant localement les 200 km/h. Le Finistère, le nord-ouest du Morbihan et l'ouest des Côtes-d'Armor ont été les plus touchés. Ciarán a été suivie 3 jours plus tard par la tempête Domingos, de moindre intensité, mais qui a continué à impacter les forêts déjà fragilisées. Loin d'atteindre l'ampleur et l'intensité de l'ouragan de 1987, les dégâts sont localement importants. Le CRPF s'est fortement mobilisé pour répondre aux interrogations des propriétaires (diagnostics, instruction des demandes de coupe extraordinaire, opération groupée pour l'exploitation des arbres sinistrés en partenariat avec Fransylva 29, participation à la cellule forestière régionale " tempête "). Les propriétaires touchés seront informés des moyens d'accompagnement à leur disposition pour assurer la reconstitution des parcelles sinistrées.



Dégâts causés par la tempête Ciarán dans un peuplement résineux (29)

PROJETS LABEL BAS CARBONE



En Pays de la Loire, 3 projets ont été labélisés par l'intermédiaire de C+for sur 35 ha, pour un volume de CO² stocké sur 30 ans estimé à 8 500 tonnes. Le CRPF a participé à la promotion du Label par son intervention au cours d'une journée du CETEF 49 et par l'accompagnement de l'ASLGF des bois du circuit dans son appel d'offres pour le renouvellement du massif incendié. Si aucun projet n'a été labellisé en Bretagne en 2023, les discussions concernant le boisement *via* le Label de terrains situés en bordure des voies navigables dont la Région a la responsabilité ont bien avancé.

Le CRPF a également participé au suivi terrain des projets afin de préparer les audits à 5 ans.

APPUI AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Instruction des dossiers Breizh forêt bois (BFB) et lancement du volet « amélioration »



Mis en place depuis plusieurs années par la Région Bretagne, le dispositif Breizh Forêt Bois s'est enrichi en 2023. En complément des aides au boisement et à la transformation préalablement existantes, certaines opérations d'amélioration de peuplements sont désormais subventionnables.

Depuis 2023, le CRPF est en charge de l'instruction des dossiers, assurée antérieurement par les services de l'État (DRAAF - DDTM). Deux personnels dédiés réalisent l'instruction technique du dispositif et répondent aux questions des propriétaires et de leurs gestionnaires.



Les aides forestières permettent de financer les projets de desserte

Contribution à la définition des aides forestières régionales en Pays de la Loire

La Région Pays de la Loire a fait le choix d'élaborer son propre programme régional d'aides forestières, en s'affranchissant des fonds FEADER. Le CRPF et d'autres partenaires de la filière l'ont accompagnée dans l'identification des mesures à financer et dans l'élaboration de leur cahier des charges. Ce dispositif d'aide régionale en faveur de la filière forêt-bois est ainsi ouvert à tous depuis le 1^{er} janvier 2024.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'appui aux collectivités pour l'élaboration des documents d'urbanisme s'est poursuivi en 2023 : le CRPF a ainsi rendu un avis sur 55 projets de Plan local d'urbanisme (PLU(i)) et 3 projets de Schéma de cohérence territoriale (SCoT). De plus, dans le cadre des porteurs à connaissance, le CRPF a fourni des données forestières et diffusé ses fiches " Sylviculture et urbanisme " à 47 territoires.

Pour en savoir plus : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/nos-actions/environnement-biodiversite-et-paysages/urbanisme>

OBJECTIF 4

AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE L'ÉTABLISSEMENT - VIE DU CRPF BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Départs :

- Armel BERNAY, technicien de secteur basé à Rennes pour l'Ille-et-Vilaine et l'Est des Côtes d'Armor ;
- Anne-Pernelle DUC, ingénieure en charge du développement forestier et de l'expérimentation en Bretagne (départ pour l'IDF) ;
- Bixente FOUILLOT, technicien de secteur basé à Quimper pour le Finistère ;
- Cindy PAOLANTONACCI, ingénieure en charge des

Documents de Gestion Durable pour les Pays de la Loire, basée à St Herblain ;

- Guillaume RAOU, technicien de secteur basé à Vannes pour le Morbihan.

Arrivées :

- Jean BRIANTAIS, apprenti basé à St Melaine sur Aubance ;
- Louis CHUDANT, technicien chargé de mission Breizh Forêt Bois basé à Rennes ;

- Laurent GIRARD, technicien chargé de mission Breizh Forêt Bois basé à Guingamp ;
- Angéline HUGUENIN, ingénieure chargée de mission Forêt et Environnement pour les Pays de la Loire, basée à St Herblain ;
- Franck LEBAS, technicien de secteur basé à Rennes pour l'Ille-et-Vilaine et l'Est des Côtes d'Armor ;
- Arthur LIEBAULT, ingénieur chargé de mission territorial dans le Maine-et-Loire basé à St Melaine sur Aubance ;
- Edouard RABILLARD, technicien chargé de mission basé à St Melaine sur Aubance ;
- Axel VIAUD, technicien de secteur basé à Vannes pour le Morbihan.

■ FONCTIONNEMENT INTERNE

Bilan des émissions des gaz à effet de serre (BEGES)

Le CNPF a finalisé son BEGES à l'été 2023. Près de la moitié des émissions sont liées aux déplacements des personnels, que ce soit dans le cadre de l'activité professionnelle ou pour les trajets domicile-travail. La prochaine étape consistera à étudier en 2024 la mise en œuvre d'actions concrètes pour réduire le volume de ces émissions.

■ DES ÉLUS EN ACTION

Elections des Conseillers de Centre

Début 2023, le Centre régional de la propriété forestière a renouvelé ses conseillers. 21 % des propriétaires de plus de 4 ha ont voté pour élire, pour 6 ans, ces propriétaires forestiers bénévoles qui orientent l'action du CRPF et œuvrent afin que les enjeux de la forêt privée soient mieux connus et pris en compte dans les nombreuses instances impliquant la forêt.

Sont également membres du Conseil, les deux Présidents des Chambres régionales d'agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire ainsi qu'un représentant du personnel du CRPF.

Les conseillers ont pu bénéficier de formations spécifiques pour les accompagner dans leur prise de fonctions et mieux appréhender les particularités liées au statut d'établissement public.



Les élus du CRPF Bretagne - Pays de la Loire à l'occasion du conseil d'installation de mars 2023

Collège départemental : détenteurs d'un Plan Simple de Gestion ou dans certains cas (*) d'un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles		
	Titulaire	Suppléant
22	A. de COUESNONGLE J-F. COURCOUX *	A. de KERNIER J-Y. BOUGET *
29	B. RAYSSIGUIER	B. GENOUEL
35	G. REILLE	H. MESNIL
44	J-F. de RAMECOURT	S. LEROUX
49	H. d'OYSONVILLE	R. POURIAS
53	S. de POIX	M. TAILPIED
56	É. de JENLIS	C. DEBUE
72	A. d'AMECOURT C. BENARD *	B. d'HARCOURT É. SALMON *
85	H-G. de DREUZY	M-H. VAN DEN BROEK
Collège régional : organisations professionnelles représentatives de la forêt privée		
	G. de COURVILLE	S. du PONTAVICE
	J-E. RIME	X. ROQUET MONTEGON

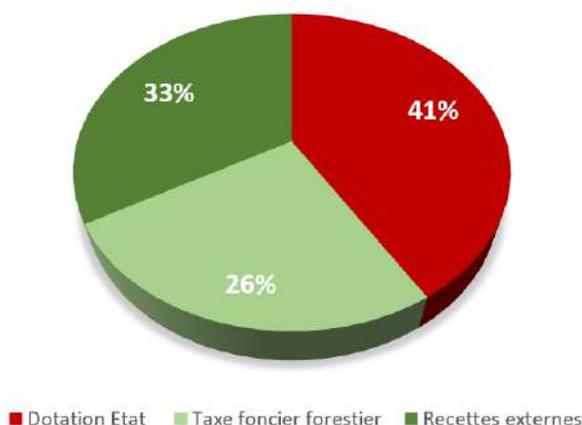
Participation aux différentes commissions

Les élus professionnels du CRPF participent à de multiples commissions et instances telles que : Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage, sessions de Chambres d'agriculture, Commissions des sites, Commissions régionales de la forêt et du bois, réunions des interprofessions, commissions Plans simples de gestion et autres réunions thématiques... Ce travail considérable et cette présence a représenté près de 100 jours sur l'année 2023 !

■ QUELQUES ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le budget 2023 du CRPF s'établit à près de 2 millions d'euros, dont 80 % de dépenses de personnel. Les ressources financières de l'établissement proviennent d'une dotation de l'État (41 %), d'une taxe sur le foncier forestier (26 %) et de ressources externes (collectivités territoriales, Europe) pour 33 %.

Financement du CRPF Bretagne - Pays de la Loire



DÉPLOIEMENT DE LA CHARTE GRAPHIQUE

Après la mise en place d'une charte graphique propre au CNPF en 2022, le CRPF Bretagne-Pays de la Loire s'est attelé à revoir la mise en page de documents déjà existants (fiches environnement, supports de présentation des FOGEFOR,...). Tous les nouveaux documents réalisés bénéficient de cette nouvelle identité visuelle.

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Site internet

Le site internet bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr propose un large choix d'informations sous diverses formes : fiches techniques, synthèses de travaux régionaux, actualités régionales de la filière forêt-bois, programme des formations et réunions, formulaires divers (plan guide du PSG, formulaire de demande de coupe,...) ou encore contacts des professionnels. En 2023, près de 30 000 connexions au site sont comptabilisées.

Bulletin régional et la lettre électronique

En 2023, la revue forestière régionale semestrielle est devenue " Parlons Forêts en Bretagne-Pays de la Loire " afin de renforcer la visibilité nationale de notre établissement. Le contenu est toujours dédié aux actions menées en Bretagne et Pays de la Loire et permet d'informer au mieux les propriétaires forestiers



privés, les acteurs de la filière et les élus sur les forêts régionales (16 300 destinataires). Un numéro a été spécialement dédié aux méthodes de renouvellement, afin d'assurer la pérennité de sa forêt. En parallèle, le CRPF a poursuivi la diffusion de sa lettre électronique " L@ Feuille de l'Ouest ". Destinée à relayer l'actualité forestière régionale ou nationale, elle est diffusée auprès de 4 600 destinataires.

PRÉSENCE DANS LES MÉDIAS

Le CRPF est resté présent dans les médias locaux (journaux, reportages télévisés, radio) sur des sujets divers tels que l'impact des tempêtes Ciarán et Domingos, la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière ou encore le dispositif Breizh Forêt Bois. Le CRPF a également participé à l'émission " Notre Forêt demain " diffusée sur France 5, avec un reportage spécialement dédié à la Sarthe.



Présentation de BioClimSol par Mandy GRÉAUME pour une vidéo réalisée dans le cadre de la CFT de Saumur (49)

SENSIBILISATION GRAND PUBLIC

Au travers des programmes " La forêt s'invite à l'école ", " Les nuits des forêts " ou encore " La Journée du Climat ", le CRPF a accompagné une dizaine d'évènements grand public au cours de l'année 2023. Ses agents se sont également rendus disponibles pour participer à des journées de promotion de la forêt organisées par certains territoires. Autant d'occasions de promouvoir et d'expliquer la gestion forestière durable et multifonctionnelle à un large public !